

Annexe 2

Appel à projets 2025-2026 – Cordées de la réussite Modalités de saisie sur le portail DAUPHIN

**Les demandes de subvention (à destination de l'ensemble des financeurs)
sont à déposer uniquement sur le portail DAUPHIN.**

Ce portail vous permettra de **saisir votre demande de subvention**, de **déposer l'ensemble des pièces constitutives du dossier de réponse à l'appel à projets** (annexes 1, 3) et de **justifier** l'emploi des subventions allouées sur l'exercice précédent sur l'espace usager réservé à cet effet :

<https://usager-dauphin.anct.gouv.fr>.

Pour vous accompagner, notamment pour les nouvelles Cordées ou celles n'ayant jamais déposé sur DAUPHIN, **des guides** sont à votre disposition sur la page d'accueil du site :

- pour la création de votre compte ou sa modification, vous pouvez consulter [le guide de connexion](#),
- pour la saisie de votre demande, consultez [le guide d'une demande](#),
- pour la justification de l'emploi de la subvention 2023-2024, consultez [le guide de justification](#).

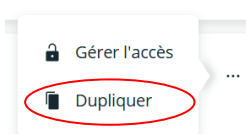
Il est fortement recommandé de prendre connaissance et de suivre les instructions de ces guides de saisie ou a minima des modalités de saisie suivantes :

La demande de financement

Une fois connecté sur votre espace personnel, vous pouvez :

- soit sélectionner  **Déposer une demande d'aide** pour une nouvelle demande,
- soit, pour tout renouvellement de demande, aller sur « mes demandes », sélectionner  **Voir toutes mes demandes d'aides** et rechercher votre demande N-1 pour la dupliquer avant d'y apporter les modifications relatives à votre projet 2025-2026.

Pour ce faire, cliquer sur les « ... » à droite de votre demande et sélectionner « dupliquer »



-  Pour l'ensemble des Cordées, même celles dites **rurales ou ne demandant pas de financement à la politique de la ville**, il est impératif à l'initial de la demande, de répondre « **OUI** » à la question « **souhaitez-vous solliciter un financement au titre de la politique de la ville ?** ».

Une attention particulière doit être portée au renseignement de certains champs de la demande afin d'éviter de devoir ressaisir votre demande :

1. Toujours enregistrer vos modifications avant de passer à l'onglet suivant afin d'éviter de perdre vos données ;

2. Sur l'onglet « informations générales » :

- ⇒ dans « intitulé », préciser « Cordée + le nom de votre Cordée »,
- ⇒ choisir la « Thématique / Dispositif, Education-sport-jeunesse » et la « Sous-thématique, Cordées de la réussite »,
- ⇒ bien notifier s'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement dans l'item « Fréquence »,
- ⇒ sélectionner la « Nature, projet/action »,
- ⇒ dans « sélectionner le contrat de ville », taper votre numéro de département et choisir dans la liste proposée « Hors contrat ville »

ex : Sélectionnez le contrat de ville *

Commencez par le n° de département

- 51 - CA de Châlons en Champagne
- 51 - CA Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne
- 51 - CC de Vitry, Champagne et Der
- 51 - CU du Grand Reims
- 51 - Hors Contrat de Ville**

- ⇒ le champ localisation correspond aux quartiers prioritaires de la ville d'origine des élèves bénéficiaires de l'action. Il sera impératif de le renseigner en cas de blocage, même dans le cas où vous ne sollicitez aucun financement politique de la ville. Dans ce cas, choisir un quartier sur votre commune. Pour vous aider à le renseigner, en préambule, il vous est proposé une : [Liste des contrats de ville et des quartiers prioritaires](#). Dans « localisation » rechercher directement le QPV ou votre commune, puis faire une nouvelle recherche pour choisir un quartier...

3. Sur l'onglet « budget » :

- ⇒ cocher la période : "annuelle ou ponctuelle",
- ⇒ une attention particulière doit être portée à la correspondance entre le millésime « année 2025 » et la période de l'action (ex : du 01.09.2025 au 04.07.2026),
- ⇒ sur la partie recettes de votre budget " - compte 74 "Subvention exploitation-Etat", bien sélectionner tous les financeurs sollicités sous leur bonne dénomination :

Pour les services de l'Etat :

- pour la politique de la ville, la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS) : **"GRAND-EST-POLITIQUE-VILLE"**,
- pour les **rectorats**, vous ne devez saisir qu'une ligne budgétaire avec le montant global que vous sollicitez et choisir l'académie à laquelle vous êtes rattachés et uniquement cette dernière :
 - **« GRAND-EST-ACADEMIE-DE-NANCY-METZ »,**
 - **ou « GRAND-EST-ACADEMIE-DE-REIMS »,**
 - **ou « GRAND-EST-ACADEMIE-DE- STRASBOURG ».**

Pour les autres financeurs :

- pour le Conseil régional : **« GRAND-EST (CONSEIL-REGIONAL) »,**

- pour les conseils départementaux saisir le numéro du département concerné et le nom du département (ex : **88-Vosges (DEPT)**) ;



Le choix des financeurs sollicités dans le budget prévisionnel du projet détermine l'envoi de la demande aux bons services instructeurs. En cas de mauvaise saisie votre demande sera perdue et non récupérable.

Pour rappel, doivent apparaître sur votre budget prévisionnel, l'ensemble des financeurs sollicités (dont ceux extérieurs à cet AAP) et fonds propres.



Saisir le montant (**arrondi sans virgule**) de la subvention demandée.



Les crédits restants des subventions attribuées sur les années précédentes, doivent apparaître en excédent sur le bilan N-1 et reportés en compte 78 " ressources non affectées non utilisées sur les années antérieures" sur le budget prévisionnel de votre nouvelle demande 2025-2026.

Pour les Cordées bénéficiant de reliquats de subventions attribuées par le conseil départemental des Vosges, il vous est demandé de préciser le montant correspondant dans la partie réservée à cet effet, ex :

78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

554,00 €

789 - Report de ressources affectées et non utilisées sur des exercices antérieurs

554,00 €

Ajouter une précision

Précisions



À tout moment, avant toute validation, vous pouvez partager votre demande avec les référents de la DREETS pour solliciter une aide à la saisie et/ou un avis sur votre saisie en sollicitant un échange (en bas à droite de chaque onglet de la demande en ligne) :

Une fois enregistrées, vous retrouverez les informations saisies dans votre espace personnel ("Mes demandes d'aide" - demande "en cours de saisie") et pouvez reprendre la saisie en cliquant sur 

4. Onglets pièces et récapitulatif :

- l'attestation sur l'honneur (modèle onglet récapitulatif), signée par le représentant légal ou son délégataire (dans ce cas, joindre la délégation de signature modèle onglet pièces),
- RIB/IBAN (adresse en cours de validité),

Les annexes et l'ensemble de ces pièces **dûment complétées** seront à rattacher **obligatoirement** à la demande en ligne.

L'ensemble des financeurs sollicités auront accès directement à ces pièces via DAUPHIN et restent disponibles pour vous accompagner dans la constitution de votre dossier (cf liste des contacts pages 14 et suivantes de l'appel à projets).

Plus aucun document ne sera à transmettre directement par mail aux financeurs partenaires de cet AAP.



Ne pas oublier de transmettre votre demande une fois finalisée afin que les financeurs puissent la prendre en charge.

La justification des actions réalisées sur l'exercice 2024-2025



La partie bilan DAUPHIN est à renseigner par toutes les Cordées existantes ayant bénéficié d'une subvention en 2024-2025.

L'octroi d'un nouveau financement est conditionné par la production de ce bilan.

Pour réaliser la justification de votre demande vous pouvez soit :

- dans vos « demandes d'aides », rechercher votre demande 2024-2025 en choisissant le statut à justifier,
- ou aller dans « Mes sollicitations – justifications »

 Tableau de bord  **Mes sollicitations 9**  Mes aides ▼

Mes sollicitations

Compléments Pièces à fournir  **Justifications 9**



Selon votre situation, il vous sera demandé de choisir entre :

Déposer un Compte-Rendu Financier

Justifier une Non Réalisation de l'Action

Demander un report

- « **Déposer un compte rendu financier** » pour toute demande de renouvellement. Les crédits restants des subventions attribuées sur les années précédentes, doivent apparaître en excédent sur le bilan N-1 et reportés en compte 78 « ressources non affectées non utilisées sur les années antérieures » sur le budget prévisionnel de votre nouvelle demande 2025-2026.
- « **Justifier une non-réalisation de l'action** » lorsque vous n'avez mené aucun projet et ne souhaitez plus poursuivre votre engagement dans ce dispositif. Dans ce cas, il vous sera demandé de rembourser les montants attribués via un **titre de perception**.
- « **Demander de report** » dans l'éventualité où vous n'auriez pas consommé la totalité de votre subvention et que l'enveloppe restante vous suffise pour mener à bien votre projet 2025-2026.

Lors du dépôt de votre compte rendu financier, il vous sera demandé de signer l'attestation sur l'honneur téléchargeable, de la scanner et de la rattacher sur Dauphin, cette attestation valant signature.

Si vous rencontrez des difficultés lors de la saisie de votre justification ou de votre demande sur DAUPHIN ou si vous souhaitez échanger cette dernière, vous pouvez contacter les assistantes de l'Unité politique de la ville de la DREETS :

- Madame Corine GAILLET au 06.31.49.82.65 - mail : corine.gaillet@dreets.gouv.fr
- Madame Valérie SANSSOUCY au 06.02.10.03.92 - mail : valerie.sanssoucy@dreets.gouv.fr

ou

- Madame Céline WEBER, coordinatrice régionale des Cordées de la réussite au 06.23.92.55.33 – mail : celine.weber@dreets.gouv.fr